
Date de Convocation
19/03/2024

Date d’Affichage
20/03/2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	18
Présents	14
Votants	16

OBJET :

**Signature d’une
convention de
groupement de
commande « services
d’insertion et de
qualification
professionnelles –
entretien d’espaces
publics et naturels »**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Rénald
DUREUX, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu la délibération CC_2024_... du Conseil communautaire du
25 mars 2024, relative à la signature d’une convention de
groupement de commandes « *Services d’insertion et de
qualification professionnelles – entretien d’espaces publics et
naturels* »,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de
la commande publique, ainsi que celles de l’article L1414-3 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Pévèle Carembault a proposé de constituer
un groupement de commandes pour la passation d’un marché
public relatif à la mise en place de dispositifs d’insertion, par
l’activité économique, ayant comme support d’activité
« l’entretien, la restauration et l’aménagement d’espaces
publics et naturels, la propreté urbaine ».

Considérant que ce groupement permettra d’œuvrer ensemble
en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs
d’insertion par l’activité économique en mettant en place un
atelier d’insertion.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle
Carembault est le coordonnateur de ce groupement de
commandes.

Où l’exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION
sur 16 votants,)

- De participer au groupement de commandes « Services
d’insertion et de qualification professionnelles –
entretien d’espaces publics et naturels »
- D’autoriser son Maire à signer la convention de
groupement de commandes, ainsi que tout document
afférent.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 26 mars 2024,
Le Maire d’Ennevelin,
Michel DUPONT

